

11.2.3.9 Aha

Formation à la sûreté des personnes qui effectuent sur le fret ou le courrier, des contrôles de sûreté autres que l'inspection filtrage ou qui ont accès à du fret ou du courrier aérien identifiable.

Public concerné

Personnel chargé de la réception, du conditionnement, de la manutention et de l'acheminement à l'avion, de la manipulation du fret et des envois postaux. Personnel chargé de la vérification de l'intégrité et de la surveillance du fret. Personnel chargé de l'établissement de la documentation de sûreté.

Référence

Agent habilité (Aha) - Règlement européen.

Moyens pédagogiques

Plate-forme et supports e-learning multimédia, tests et jeux sérieux de renforcement des acquis pour chaque chapitre.

Durée

3h30

Objectifs pédagogiques

Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
Connaissance des prescriptions légales applicables
Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier leur identité

Connaissance des procédures de notification Aptitude à identifier les articles prohibés Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés

Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
Connaissance des exigences de protection pour le fret et le

courrier Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant

Les chapitres de la formation

11.2.3.9 Aha - Introduction : Le thème de la formation, Le fret, introduction, Les objectifs pédagogiques.

11.2.3.9 Aha- Chapitre 1 : Connaissance des actes d'intervention illicites

Différence entre sûreté et sécurité, Les modes opératoires, le transport aérien civil cible du terrorisme, les actes d'intervention illicites.

11.2.3.9 Aha - Chapitre 2 : Objectif de la sûreté

Objectif et organisation de la sûreté, Vecteurs d'introduction et mesures préventives associées.

11.2.3.9 Aha - Chapitre 3 : Exigences réglementaires

Institutions et textes associés, Acteurs du fret, Obligations et responsabilités, Rôle de l'agent, Fret exempté.

11.2.3.9 Aha - Chapitres 4 à 9 : Articles prohibés : Engins explosifs et incendiaires, Réaction en cas de détection d'articles prohibés, Contrôles d'accès, Procédures de notification, Protection du fret et du courrier, Exigences relatives au transport.

Validation

Test final en deux tentatives. Délivrance d'une attestation de réussite sur validation du test final.

Pré-requis

Néant

<http://winduck.com/>

N°Approbation DSAC Sud-Est

FR/TR/2014/09-024

V1 22/06/2014